

# (fenêtres) (sur . cours)

**Fillon**

Sa loi d'orientation

**Seine-Maritime**

La houle à l'école

**Roland Goigoux**

Problèmes d'évaluation

## PLAIDOYER POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Le SNUipp organise un colloque sur la  
maternelle, une école à part entière



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

# Affichages

## locations

**Les 2 Alpes** studio 4p p. sud  
T.03.80.73.66.74

**75 Paris** F2 4pers 320 E/sem  
T.06.20.81.23.37

**05 Serre-Chevalier** appt 6p semaine de 300 à 450 E  
T.04.42.80.41.26 HB

**74 Contamines** pd piste  
T.03.21.28.96.62

**Praloup** T3 tt cft 8 couch tv  
coul tt près télés gd balc  
T.04.91.40.35.35

**Paris** F3 4pers 350 E/sem  
T.06.71.93.03.54

**Oléron** mais 4p 80m mer  
T.05.55.68.49.70

**73 Bessans** st 3/4p  
T.03.44.07.61.07

**Val Thorens** stud 4p  
T.04.93.31.13.85

**38 7 Laux** appt 5per

T.04.78.08.22.97

**66 Matemale** 1600 meublé  
48m2 T.05.61.60.72.71

**Venise** centre Arsenal coll loue  
meublés tt cft T.04.73.33.55.95

**Morzine Avoriaz** appt T2 4  
pers tbe tout équipé 190/490 E  
T.05.49.61.03.25

**Bourg St Maurice** les Arcs  
Savoie apt 6 pers  
T.04.67.27.98.61

**Val Thorens** st 3/4p pd pist  
T.03.25.76.75.59

Var Rayol loc apt 3p à l'année  
pk ferm pisc vue mer 660  
E/m cc T.06.12.49.31.90

**Dubaï** villa 2 ch av terrasse jar-  
dian exotique piscine 5mn plage  
« bonne » ch ext 2 sem Noël  
500 E/s T/F. 971.434.291.18

**38 Le Pleyret Les 7 Laux** F2  
4/6pers pd pistes 1600m équip  
tt cft prix modéré  
T.06.16.99.28.96

**Maroc** appt bd mer 230 E/sem  
T.02.41.27.04.82

**06 La Gaude** 10k mer F1 4p tt  
cft 260 E/sem vac scol T.06 84  
60 64 46

**05** st 4p pr télés sud cft  
T.04.94.78.56.60

**74 Morzine** app 4p  
T.02.43.27.50.20

**38 Alpe d'Huez** T2C 6 pers  
T.02.33.29.69.54

**Chamonix** centre ville studio  
3pers vue Mt Blanc fév 415  
E/sem avril 255 E/sem  
T.04.67.73.17.34

**73 Valcenis** F2 5p conf tv  
T.04.78.73.75.75

**74** 10mn La Clusaz Gd  
Bornand gîtes 5pers Noël fé-  
vrier T.04.50.45.79.29

**73 La Norma** 6/8pers pd piste  
T.04.79.05.14.78

**Martinique** bungalows 4p prox  
mer T.05.96.62.37.42  
eric.ng2@wanadoo.fr

**Htes Vosges** coll loue gd chalet  
vac février T. 03.87.76.21.83

### (fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National  
Unitaire des instituteurs, professeurs  
des écoles et PEGC -

128 Bd Blanqui - 75013 Paris -  
Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail

[fsc@snuipp.fr](mailto:fsc@snuipp.fr)

• Directeur de la publication :  
Gilles Sarrotte • Rédaction : Char-  
lotte Bœuf, Bernadette Groison,  
Michèle Frémont, Delphine Henry,  
Philippe Hermant, Eliane Lancette,

Céline Lallemand, Pierre Ma-  
gnetto, Christelle Mauss, Gilles  
Moindrot, Jacques Mucchielli, Pas-  
cale Pizzato, Guy Pourchet, Gilles

Sarrotte, Sophie Zafari • Impression  
SIEP - Bois Le Roi • Régie publi-  
cité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr

Arnold Netter 75012 Paris Tél :  
01.40.02.99.00 • Prix du numéro :

1 euro - Abonnement 23 euros •  
ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D

73 S • Adhérent du Syndicat de la  
Presse Sociale

## Petites annonces Petites annonces Petites annonces


**TARIFS 2003** ● **Pour une ligne de 35 caractères (blancs inclus)** - Tarif syndiqué / abonné 13 euros TTC - Tarif non syndiqué 22 euros TTC ● **En pavé encadré sans fond couleur** - Tarif syndiqué / abonné 17,50 euros TTC - Tarif non syndiqué 26 euros TTC la ligne de 35 caractères soit 21,74 euros HT ● **En pavé encadré avec fond couleur** - Tarif syndiqué / abonné 22 euros TTC Tarif non syndiqué 33 euros TTC la ligne de 35 caractères soit 25,08 euros HT.

## AVEC VOUS ?

Les premiers éléments d'une nouvelle loi d'orientation pour l'école sont à présent connus. Le débat qui s'engage et débouchera sur le vote parlementaire concerne toute la société. Ecole du passé ? Plus élitiste encore ? Ou statu quo déguisé ? Aucune de ces pistes ne peut satisfaire à la nécessité d'apporter des réponses pour ces trop nombreux élèves en panne de réussite. Serons-nous en capacité d'influer sur le cours des événements ? Débattre, approfondir les propositions et les faire avancer pour une école plus égalitaire, et plus juste ; transformer l'école et le métier d'enseignant pour la réussite de tous les élèves, c'est le sens de l'action du SNUipp. Gagnons ensemble les moyens nécessaires à cette ambition.

Pour informer, rassembler et mener les actions collectives, syndiquez vous !

# (fenêtres) (sur . cours)

N° 263

22 novembre 2004

# Edit



## Actu

# 4

**FILLON** : cent jours pour convaincre  
**DIRECTION D'ÉCOLE** : une semaine d'action



## Dossier

# 10



**MATERNELLE** : elle ne retient guère l'attention des ministres. Notre dossier montre pourtant combien elle est une école à part entière. Le SNUipp organise un colloque à son sujet le 2 décembre.

## Métier

# 16

**SCIENCES À L'ÉCOLE** : exploitation d'une machine à houle en Seine-Maritime  
**RETRAITÉS** : la réforme des pensions de réversion pose problème



## Réflexions

# 20



**LA FESSÉE** : l'Allemagne condamne la violence éducative ordinaire  
**FSE** : quelles suites au forum de Londres ?  
**INTERVIEW** : Roland Goigoux analyse l'étude de la DEP.

**P**endant plus de 100 minutes, François Fillon a argumenté

« on ne peut pas tout faire », « on fera en fonction de l'argent qu'on aura »... tentant ainsi de montrer que ses propositions pour l'école étaient de bon sens.

Mais alors ? La réussite des élèves ?

Ses propositions apparaissent indigentes pour l'école.

Or une lutte réelle contre l'échec scolaire est urgente.

Elle passe par des mesures dès le début de la scolarité.

Les pistes sont connues : plus de maîtres que de classes, du temps, notamment pour le travail en équipe, plus et mieux de formation... en commençant là où les difficultés sont importantes.

On est loin de ce choix. Il ne reste donc qu'à justifier la mise à l'écart des élèves les moins « doués » ?

Ce renoncement correspond aux choix budgétaires qui méritent bien des dizaines de milliers de cartons rouges.

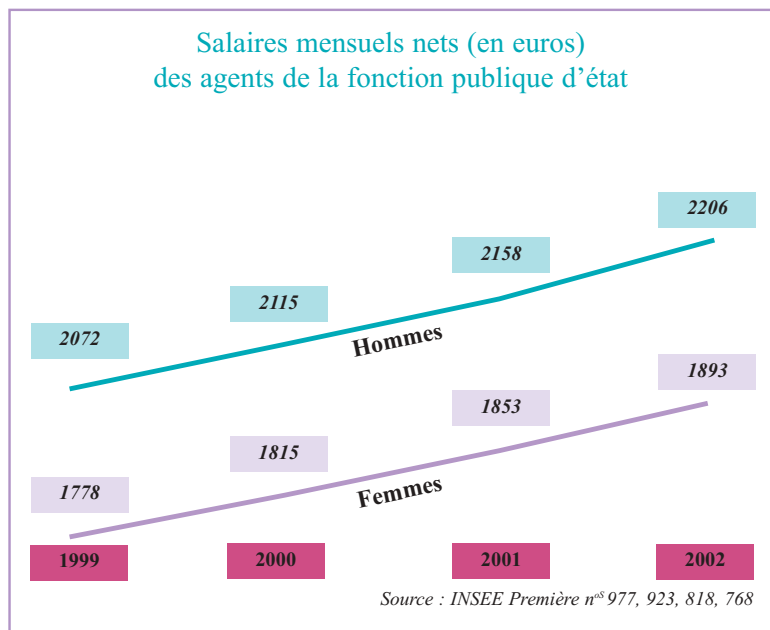
La future loi engage l'avenir. Pour le SNUipp, il est nécessaire de se mobiliser afin d'empêcher toute régression et imposer d'autres choix pour l'école !

**Guy Pourchet**



## Fonction publique : les femmes moins rémunérées

En terme de salaire moyen, la rémunération des femmes dans la fonction publique est de 14 % inférieure à celle des hommes (hors temps partiels). Même si cet écart est moindre que dans le secteur privé, la grille indiciaire de la fonction publique protège pourtant les agents en garantissant un salaire égal pour un même poste de travail. Cette différence de rémunération peut s'expliquer par plusieurs phénomènes, mais les disparités sont fortes entre les catégories A, B et C. Par exemple, dans la catégorie A où l'écart est encore plus flagrant (18 %), le type d'emploi exercé joue sur les écarts : les femmes sont plus nombreuses dans l'enseignement primaire et secondaire où les rémunérations globales sont moins élevées que dans le reste de la catégorie A (primes comprises), et à l'inverse les femmes sont moins nombreuses à occuper des postes de direction, emplois mieux rémunérés, malgré les 57 % qu'elles représentent sur l'ensemble de la catégorie. La catégorie B, par contre, limite les écarts de salaire à 6 %. La catégorie C traduit des différences de salaire de l'ordre de 12 %, liées essentiellement aux emplois de police et de justice, mieux rémunérés, et essentiellement masculins.



## Salaires : ça va pas être possible

Après deux premières réunions avec les fédérations de fonctionnaires, Renaud Dutreil, ministre de la fonction publique, a programmé l'entrée dans les négociations salariales le 8 décembre prochain. On voit mal quelles propositions pourraient être faites aux fédérations de fonctionnaires quand aucun crédit ne figure au projet de loi de finances 2005 ? Quand celles-ci évaluent à 5 % la perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires depuis janvier 2000, le ministère estime que les agents ont enregistré une progression moyenne de 2,6 % par an de leur pouvoir d'achat entre 1994 et 2003. Sa méthode de calcul n'est pas nouvelle, comme le différend qui l'oppose sur ce point aux



syndicats : il inclut dans la masse salariale les primes et les promotions de carrière. Quand les fédérations réclament l'ouverture de vraies négociations qui permettent de débattre de leurs revendications, (rattrapage et anticipation sur la valeur du point d'indice (2004 et 2005), relèvement du minimum de rémunération, réforme de la grille et des carrières, mesures concernant les retraités, traitement du contentieux accumulé), le ministre juge dans un entretien au *Télégramme de Brest*, « impossible » de les satisfaire parce qu'elles coûteraient « 10 milliards d'euros » et réaffirme vouloir baisser de 350000 le nombre des fonctionnaires d'ici 2015. Ça va pas être possible !

## Epinay : le 2 décembre avec Philippe Boubet

Le 28 octobre dernier, le jugement en appel du procès de Philippe Boubet a été mis en délibéré jusqu'au 2 décembre par la 20<sup>ème</sup> chambre de la cour d'appel de Paris. Philippe Boubet, enseignant à Epinay, avait été condamné en première instance pour « homicide involontaire » à cinq mois de prison avec sursis et 120 000 euros de dommage et intérêt, suite au décès d'une de ses élèves survenu après déféstration. Pour l'intersyndicale, il s'agissait d'un dramatique accident et Philippe Boubet « n'a commis aucune faute professionnelle ». Elle appelle les enseignants d'Epinay à la grève le 2 décembre pour venir soutenir leur collègue à 13 h au Palais de Justice. Une Assemblée Générale est prévue à 9h30 à l'école Pasteur. Une initiative similaire avait été prise le 28 octobre, 150 personnes avaient participé à l'AG et la grève avait été suivie par 98 % des enseignants du premier degré sur la ville.

(Voir Fsc n°250 du 30 décembre 2003)

# Loi d'orientation Cent jours pour convaincre

**François Fillon a présenté sur France 2, les grandes lignes de sa loi d'orientation. Compte rendu.**

Le ministre de l'Éducation nationale, François Fillon, disposait jeudi 18 novembre de « 100 minutes pour convaincre » sur France 2. Sa prestation était attendue puisqu'il devait y annoncer le contenu de sa loi d'orientation. Consensuel et rassurant, il a confirmé vouloir adapter la loi de 1989 plutôt que la changer.

Aux nombres des changements apportés, le fameux « socle commun » qu'il a présenté plus élargi que celui de la commission Thélot en y incluant notamment les sciences qui s'ajoutent ainsi au français, aux mathématiques, aux technologies de l'informatique et aux apprentissages permettant d'exercer sa citoyenneté (éducation civique et histoire-géographie). L'acquisition de ce socle dont l'apprentissage démarre dès la dernière année de maternelle, sera évaluée à trois reprises : en début de CE2, en début de 6<sup>e</sup> et en fin de classe de 3<sup>e</sup>. « La maîtrise de ce socle est essentielle à la poursuite d'études comme pour la vie quotidienne » a insisté le ministre qui proposerait un Contrat individuel de réussite éducative (CIRE), permettant à l'élève en difficulté de bénéficier « d'un soutien individualisé, d'heures supplémentaires avec pédagogie spécialisée, adaptée à leurs problèmes ».

Se défendant de vouloir heurter la communauté éducative comme les parents, le ministre a adouci ses propositions sur le redoublement : « Le redoublement peut être un outil, un moyen comme un autre, accompagnant le soutien individualisé ». Il n'en reste pas moins qu'il revient sur le redoublement actuel à la fin d'un cycle et que « ce sera aux enseignants d'en décider, après dialogue avec les parents ».

Concernant les langues, s'il « faut faire un énorme effort pour que tous les jeunes parlent anglais », cette langue ne sera pas un enseignement obligatoire dès le primaire contrairement aux propositions du rapport Thélot. L'apprentissage d'une langue vivante se fera « dès la première année de l'école primaire ».

Par ailleurs, la deuxième langue vivante serait avancée à la classe de 5<sup>e</sup>.

Au niveau des ambitions du système éducatif, le ministre s'est vu contraint de revenir aux objectifs de la loi d'orientation de 1989 : « Il faut que 100 % d'une classe d'âge sorte du système éducatif avec une qualification (...) Il faut aussi maintenir le cap de 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac ». Il en a ajouté un au niveau du supérieur : « Il faut enfin atteindre les 50 % d'une classe d'âge diplômé du supérieur ».

Au niveau de la formation, le ministre a annoncé l'intégration des Iufm dans l'université. En formation continue, sous prétexte de mettre à égalité avec les salariés du privé, il propose 20 heures de formation annuelle en dehors des heures de cours, sans que l'on sache encore si elles s'ajoutent ou remplacent les heures existantes.

François Fillon a encore annoncé la modification du brevet de fin de collège qui comportera trois matières en examen final avec coefficient 8 et quatre matières au choix en contrôle continu avec coefficient 12. Ce brevet, contrairement aux premières annonces, ne déterminerait pas le passage en seconde, mais présenterait avant les conseils de classe, il pourrait les influencer.

Enfin le ministre « préconise une réforme du bac car notre système est trop compliqué, il nécessite une organisation de plus en plus périlleuse à mettre en place et raccourcit l'année scolaire de deux ou trois semaines ». En conséquence, six des douze épreuves pourraient se faire en contrôle continu.

Invité de l'émission, Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, a mis d'emblée le doigt sur la première faiblesse, l'absence de lutte contre les inégalités. Proposant de repérer immédiatement les écoles, collèges et lycées où les difficultés scolaires sont les plus grandes, et que les moyens soient mis en priorité dans ces lieux, Gérard Aschieri a noté que sans lier inégalités et échecs scolaires, l'ambi-



**Le SNUipp a publié une brochure pour avancer ses propositions dans le débat.**

tion d'une réussite de tous les élèves restait illusoire. « Nous avons besoin d'intervenir le plus tôt possible, d'où l'importance de la maternelle, travailler en équipe, avoir plus de maîtres que de classes. Les choix budgétaires vont à l'inverse ». Ces enjeux nécessitent la construction d'un plan d'action. Afin d'imposer d'autres choix pour l'école et la réussite, le SNUipp estime le recours à la grève incontournable. Il propose à ces partenaires de la construire dans l'unité la plus large, avec les personnels afin qu'elle se concrétise en janvier, dans la période où se traduiront les choix budgétaires, les mesures de cartes scolaires et la loi d'orientation.

Le ministre va maintenant recevoir les fédérations syndicales (le 22 novembre il rencontre la FSU) et proposera sa loi au conseil des ministres début janvier. Ce sera ensuite la consultation du conseil d'Etat avant la présentation à l'Assemblée. En gros cent jours pour convaincre.

**Lire également le numéro Spécial loi d'orientation joint à ce journal.**

## Vote d'orientation : les résultats

Du 1<sup>er</sup> au 23 octobre dernier, les adhérents du SNUipp étaient appelés à se prononcer sur les textes d'orientation proposés par les tendances. Ce vote devait valider la nouvelle direction nationale élue au dernier congrès de Seignosse. Comparée à la consultation de 2001, la participation est en nette hausse puisqu'elle passe de 19,23 % il y a trois ans, à 29,55 % cette année. Avec 67,78 % des suffrages exprimés, le texte proposé par Unité Action recueille une majorité de voix, devant celui présenté par l'Ecole Emancipée sur lequel se portent 22,86 % des votes. Entre ces deux principales tendances, qui en 2001 avaient recueilli respectivement 68,10 % et 23,13 % les équilibres restent stables. Malgré un très léger recul de chacune d'entre elles en pourcentage, les deux tendances progressent en voix : + 2834 pour UA, + 939 pour EE. Quant aux autres orientations soumises au vote, Ensemble recueille 3,92 % (4,88 % en 2001), un représentant de cette tendance rejoignant le secrétariat national ; Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant, 1,3 % ; Emancipation, 1,96 % (ces deux dernières tendances n'existaient pas en 2001) et Front Unique, 1,99 % (2,04 % en 2001).

## Italie : grève dans le primaire

Le 15 novembre, en Italie, 80 % des écoles primaires étaient en grève et 200 000 personnes ont défilé dans les rues de Rome à l'appel de l'ensemble des syndicats de l'éducation. Depuis plus d'un an, les contrats de travail sont en suspens et le gouvernement italien a déjà publié les premiers arrêtés législatifs sur la réforme du système éducatif. Il diminue le nombre d'heures d'enseignement obligatoires et met en place des enseignements optionnels et facultatifs, laissés au choix des familles : les écoles critiquent vivement cette dérive « consumériste ». Il s'agit aussi de mesures qui visent à supprimer « le plus de maîtres que de classes » dont bénéficiaient depuis longtemps les écoles italiennes.

## Cartons rouges : déjà 200 000

**J**eudi 4 novembre, l'ensemble des délégations départementales ont déversé les 200 000 cartons rouges au gouvernement récoltés en quinze jours sur l'ensemble du territoire, à l'appel des syndicats, des parents d'élèves et des lycéens (FSU, SGEN-CFDT, UNSA, FREC-CGT, FAEN, FCPE, FIDL, UNL). Les initiatives à destination d'un large public sur les marchés locaux, devant les écoles ou lors de rassemblements ont remporté un vif succès. Les organisations appellent à poursuivre l'opéra-

tion carton rouge jusqu'au 24 novembre, jour de remise des cartons devant les préfetures, et doublée d'interpellations aux parlementaires. Un appel à signatures auprès de personnalités a également été relayé, afin de sensibiliser le plus largement possible les citoyens pour l'avenir du service public et la réussite de tous les jeunes. Alors, tous à vos crayons et à la diffusion de cartons rouges, pour un budget ambitieux dans l'éducation nationale.



## Enfants en situation de handicap : le recul du Sénat

**L**e Sénat transmet à l'Assemblée nationale un projet de loi amendé qui minimise l'engagement de l'Etat pour la scolarisation des jeunes en situation de handicap.

Ce qui fait notamment réagir les associations du handicap concerne le rôle des parents dans l'orientation scolaire : si désaccord, « la décision finale revient aux parents ou au représentant légal, sauf incompatibilité de leur choix avec la sécurité physique et psychique de l'enfant ou lorsque ce choix provoque des troubles qui perturbent de manière avérée, la

communauté des élèves ». Cet amendement introduit une entorse au principe de non-discrimination et renvoie l'impossibilité de l'intégration sur la seule responsabilité de l'enfant. Il occulte ainsi l'obligation de l'Etat de mettre en œuvre le droit à la compensation par la mobilisation des moyens indispensables.

Le SNUipp et la FSU, avec le collectif du Manifeste pour la scolarisation, ont exprimé le 4 novembre leur désaccord lors d'une audience au Ministère.



# Cohésion sociale :

## des dispositifs de réussite éducative

*Le gouvernement a engagé une procédure législative d'urgence qui escamote le débat public autour du projet de loi de cohésion sociale.*

Le 4 novembre dernier, le Sénat a voté le projet de loi de cohésion sociale présenté fin juin au Conseil des ministres par Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Premiers consultés, les sénateurs ont renvoyé le texte devant les députés. L'Assemblée Nationale, qui l'examine à partir de ce mardi 23 novembre, devrait décider la création d'une Commission mixte paritaire Sénat-Assemblée Nationale chargée de valider la version définitive du texte sans possibilité ultérieure pour les deux chambres de l'amender avant le vote des parlementaires. Cette procédure, dite d'urgence, va notamment permettre d'éviter le débat sur des dispositions de dernières minutes qui ne figuraient pas dans l'avant projet présenté cet été, telles les modifications du droit de licenciement préconisées par le Ministre délégué aux relations du travail Gérard Larcher (lire page 8). Ce projet de loi en trois volets (emploi-formation, logement, égalité des chances) prévoyait des dispositions touchant à l'Education nationale (lire Fsc n°259), avec la création de 150 plates-formes de réussite éducative dans les collèges et de 750 équipes de réussite éducative dans les zones urbaines sensibles. Ces dernières sont composées d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, de travailleurs sociaux, de psychologues, de pédopsychiatres et de rééducateurs, leur création relevant de la compétence des chefs d'établissement, des communes, des départements, des CAF ou de l'Etat.

Le plan de Jean-Louis Borloo a suscité la

création de groupes de travail, dont celui consacré à l'égalité des chances auquel a participé le SNUipp. Un groupe de travail interministériel a été constitué auquel participent des personnes choisies par le ministère et dans lequel les syndicats n'ont qu'un siège. La FSU a émis de sérieuses réserves quant au financement des dispositifs prévus, ces derniers reposant pour une grande part sur les collectivités locales dont l'engagement reste tributaire de leur capacités budgétaires et/ou de leur volonté politique en matière éducative.



Le Sénat, lui, a quelque peu amendé le texte du Ministre. Préférant retener le principe de « dispositifs » de réussite éducative à celui « d'équipes », il élargit

les compétences des caisses des écoles aux domaines éducatif, culturel, social et sanitaire pour qu'elles puissent constituer de tels dispositifs. Il autorise aussi la création de Groupements d'Intérêt Public pouvant créer ces mêmes dispositifs. Pour le SNUipp, « le caractère communal ou intercommunal des dispositifs de réussite éducative risque fort de conduire à des inégalités territoriales importantes et à une diversité qui pourrait générer des abus. » En outre, le syndicat déplore le silence observé depuis juin par les ministères, et notamment celui de l'Education nationale, sur la possibilité d'un moratoire sur la carte scolaire en REP-ZEP et sur la proposition de rénover l'éducation prioritaire.

**Pierre Magnetto**

## Action sociale interministérielle

Le budget pour 2005 de l'action sociale interministérielle a été présenté en octobre dernier. Il se traduit par une baisse drastique des crédits de 22 millions d'euros, touchant principalement les bas revenus et les retraités. Ainsi, les aides sociales aux agents sont considérablement diminuées: moins 36 % sur l'aide à l'installation des débuts de carrière, moins 24 % sur les prestations spécifiques aux retraités, moins 19 % sur l'aide ménagère à domicile ou moins 14 % sur les chèques vacances. D'autres aides sont même littéralement supprimées, comme l'aide à l'amélioration de l'habitat ou les réservations de places en crèche.

Dans la fonction publique d'Etat, chaque ministère dispose d'un fonds propre destiné à l'action sociale pour ses agents. Ainsi, au ministère de l'éducation nationale, l'action sociale en faveur des personnels concerne par exemple les aides à la restauration ou les bons vacances pour les enfants d'agents (colonies, centres de loisirs...).

En parallèle, il existe une action sociale interministérielle, avec un budget distinct, et qui touche l'ensemble des personnels de la fonction publique d'état (hors territoriale et hospitalière). Ses actions, cumulables avec les aides de chaque ministère, concernent, entre autre, l'aide au logement, à la restauration collective, à la petite enfance ou des aides plus ponctuelles selon les situations. Toutes les catégories de fonctionnaires sont concernées, mais globalement, les bénéficiaires de ces aides sont les agents à bas revenus, compte tenu du plafond de ressources exigé. L'ensemble de ces mesures de restriction budgétaire sur l'aide sociale conforte la politique actuelle envers la fonction publique, caractérisée par des baisses substantielles de crédits.

## Punition collective... pour améliorer le climat ?

Après le grand retour de la dictée et de la récitation, le ministère de l'éducation impose celui de la punition collective. Dans une circulaire, il affirme que « *s'il est utile de souligner le principe d'individualisation de la punition ou de la sanction, il faut rappeler qu'une punition peut être infligée pour sanctionner le comportement d'un groupe d'élèves identifiés qui, par exemple, perturbe le fonctionnement de la classe. Par ailleurs, dans le cadre de l'autonomie pédagogique des professeurs, quand les circonstances*

*l'exigent, celui-ci peut donner un travail supplémentaire à l'ensemble des élèves* ». A l'opposé de la circulaire de 2000 qui déclarait que les punitions « *sont individuelles et ne peuvent être, en aucun cas, collectives* ».

Alors que toutes les études montrent le lien entre le climat de travail au sein de la classe et les effectifs de celle-ci, la taille des établissements, le nombre d'adultes présents, le travail en équipe... ce n'est pas en demandant aux enseignants de pratiquer l'injustice envers les élèves que ce climat s'améliorera.

## Les retraités dans la rue

Dans le cadre de la Semaine bleue initiée par le gouvernement entre le 18 et le 24 octobre, les syndicats de retraités ont fait part de leurs difficultés. Leurs revendications portent essentiellement sur une revalorisation des pensions pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, une politique de santé solidaire qui revienne sur le déremboursement des médicaments, et la remise en cause de la réforme des pensions de réversion. La journée du jeudi 21 octobre, à laquelle la FSU a participé, a été consacrée aux différentes actions de protestations : manifestations, audiences syndicales unitaires chez les préfets, conférences de presse.

## « Pour la réussite de tous les élèves, faisons avancer l'école »

Un appel « *Pour la réussite de tous les élèves, faisons avancer l'école* » a été co-signé par le Snuipp. Ce texte, à l'initiative des CRAP (Cercles d'Action et de Recherche Pédagogiques), a été élaboré en commun avec des syndicats et des mouvements pédagogiques\* dans la perspective de la loi d'orientation.

Il rappelle clairement que la différenciation pédagogique ne doit pas aboutir à des filières, ni à une orientation précoce et qu'il faut garder l'objectif d'amener le plus grand nombre d'élèves au niveau du bac. De même le « *rétablissement de l'autorité* » ne saurait se dispenser de la réflexion éducative.

Les signataires formulent quinze propositions portant aussi bien sur la formation initiale et continue des enseignants, les pratiques, les moyens de lutter contre les inégalités que sur la nécessité d'une programmation budgétaire pour transformer l'école.

\* CEMEA, CRAP-Cahiers pédagogiques, Education&Devenir, Fep-Cfdt, Foeven, Francas, GFEN, ICÉM, La Ligue de l'Enseignement, OCCE, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUIPP-FSU

# 73

## Chambéry

L'IA avait décidé de supprimer l'AGS au profit de la seule note dans le barème des promotions. Aussitôt le Snuipp a lancé, dans le cadre de l'intersyndicale, une pétition qui a recueilli 1200 signatures sur les 2300 enseignants que compte le département.

Cette pétition a été remise hier à l'inspecteur d'académie qui propose un groupe de travail pour réétudier le dossier.

## Le transfert du recrutement et de la gestion des TOS fait des vagues

Régions et départements refusent d'être mis au pied du mur. Ils réclament une évaluation précise des modalités de financement et d'organisation du transfert du recrutement des TOS et souhaitent que l'Etat prenne cet audit en charge avec une analyse poste par poste. L'Association des régions françaises (ARF) s'inquiète sur les moyens de gérer un tel accroissement de personnels. De plus, il y a beaucoup d'incertitudes sur la situation des personnels non-titulaires.

## PE : un seul corps pour une seule et vraie carrière

D'ici 2007, non seulement tous les instituteurs (trices) ne seraient pas intégrés(e)s dans le corps de professeur des écoles d'après le ministère, mais le processus d'intégration en cours a produit un phénomène de « *goulot d'étranglement* » au niveau des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons. Les professeurs des écoles issus de l'IUFM sont sensiblement ralentis à ces échelons dans le déroulement de leur carrière. C'est pour ces raisons notamment que le SNUipp engage une campagne nationale de pétition au moment où s'examinent les promotions dans les CAPD. Cette pétition demande notamment l'ouverture de négociations

pour que soit budgétisé et tenu l'engagement ministériel pour l'intégration de tous les instituteurs (trices) dans le corps de PE en 2007, le déblocage de l'avancement des PE issus de l'IUFM aux 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons, l'avancement de tous au grand choix et la possibilité pour tous d'atteindre l'indice 782 (actuellement indice final de la hors classe). Les situations salariales des enseignants, dans le contexte actuel de régression du pouvoir d'achat, rend plus urgente la nécessité de reconstruction d'une grille unique pour le corps des PE dont l'indice terminal 782 puisse être accessible à tous.



### Concours de 3<sup>ème</sup> voie : fin de dérogation pour les AE

Les aides éducateurs ne possédant pas la Licence pouvaient jusqu'à présent se présenter par mesure dérogatoire au concours de 3<sup>ème</sup> voie. Cette mesure concernait plus largement les personnels titulaires d'un diplôme bac+2 et justifiant de 4 années d'exercice et facilitait leur reconversion pour accéder à la fonction publique via un recrutement spécifique. Elle a permis à plusieurs centaines d'aides éducateurs de devenir professeurs des écoles. Cette dérogation prendra fin en décembre prochain, le ministère ayant refusé de la renouveler. Les aides éducateurs recrutés tardivement, dont le contrat arrive à échéance, n'ont aucune possibilité de reclassement. Le SNUipp continue d'intervenir pour permettre aux AE d'être tous traités sur un même pied d'égalité et de trouver ainsi une porte de sortie.

### Salon du livre de Montreuil : l'État diminue son aide

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est revenu sur sa décision de supprimer sa subvention au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil (Seine-Saint-Denis) \* au regard « des possibilités offertes par le dégel de crédits et de la qualité des projets menés par l'association » organisatrice de la manifestation. Toutefois, son montant est singulièrement diminué passant de 170 000 à 70 000 euros.

\* 20<sup>e</sup> édition, du 24 au 29 novembre

### Enquête : climat scolaire et qualité de vie professionnelle

La MGEN soutient une recherche intitulée « Climat scolaire et conditions de travail. » Elle a pour objectif de mettre en évidence l'influence des conditions d'exercice sur le climat général d'un établissement scolaire et la qualité de vie professionnelle.

L'enquête se compose de deux questionnaires. L'un, destiné aux enseignants chargés de direction d'école, est accessible à l'adresse: [www.mgen.fr/mgen/Membre/Questionnaire/Questionnaire1.asp](http://www.mgen.fr/mgen/Membre/Questionnaire/Questionnaire1.asp). L'autre concerne les enseignants des écoles maternelles et élémentaires sur [www.mgen.fr/mgen/Membre/Questionnaire/Questionnaire3.asp](http://www.mgen.fr/mgen/Membre/Questionnaire/Questionnaire3.asp)

## Direction et fonctionnement de l'école : en panne pour la semaine



Le silence radio ministériel se poursuit. Eh bien « l'école sera en panne » du 29 novembre au 4 décembre prochain. Les trois syndicats du premier degré, SE, SGEN, SNUipp appellent tous les enseignants des écoles à mettre en œuvre dans cette période une semaine nationale d'actions : « direction et fonctionnement : école en panne ». Aucune réponse cohérente n'est apportée depuis plusieurs années par le ministère de l'éducation nationale aux problèmes posés qui persistent, voire s'amplifient. Il n'est pas nécessaire de s'en convaincre quand on sait que le ministère lui-même confirme que le suivi des consignes de blocage administratif ne faiblit pas : plus d'une école sur deux. Une action qui, si elle ne suffit pas à elle seule, agace ce dernier et les administrations départementales qui témoignent des difficultés créées notamment pour la gestion de la carte scolaire.

Un deuxième chiffre officiel ne trompe pas. 4443 directions sont vacantes à cette rentrée contre 4675 à la rentrée 2003. Les quelques fluctuations annuelles ne masquent pas l'ampleur persistante du malaise. Des chiffres qui confirment que la réponse attendue se situe, pour l'essentiel, dans le dégageant de temps de décharges notamment pour les directions des écoles qui n'en disposent pas (moins de 5 classes, voir encadré). Ce qui n'enlève rien à la nécessité

d'aides matérielles, de créations d'emplois administratifs, d'améliorations indiciaires, de renforcement du rôle du conseil des maîtres...

Une semaine donc où l'école fonctionne... sans direction. Le directeur assure uniquement sa mission d'enseignement. Seules les tâches liées à la sécurité et à la santé des élèves seront effectuées.

Le mercredi 1er décembre sera une journée nationale d'initiatives départementales. Les trois syndicats appellent à en faire un temps fort médiatique qui pourrait prendre la forme d'un conseil d'école symbolique devant l'inspection académique, d'un rassemblement ou de toute autre initiative traduisant les vacances des postes de direction (lâcher de ballons, chaises vides...). Le ministère doit ouvrir de vraies négociations.

Il faut arrêter de compter uniquement sur la bonne volonté des enseignants et des équipes pour que les écoles fonctionnent.

Gilles Sarrotte

### 4 443 directions vacantes

Le chiffrage ministériel donne la répartition suivante. 3040 vacances de directions pour les écoles de 2 à 4 classes soit 12,55 % des écoles. 1251 vacances pour les écoles de 5 à 9 classes soit 4,46 % des écoles. 152 vacances pour les écoles de 10 classes et plus soit 5,46% des écoles.



# Plaidoyer pour la maternelle

***Ecole à part entière, la maternelle est « le socle des apprentissages », le lieu où l'on va « aider les enfants à devenir élèves, assurer la continuité des apprentissages et accompagner les ruptures », dit Florence, directrice à Orléans. Un plaidoyer convainquant à l'heure où les ministres oublient systématiquement la maternelle.***

Dossier réalisé par  
Charlotte Bœuf  
Gilles Sarrotte  
Jacques Mucchielli

Jean-Pierre Raffarin, Luc Ferry puis François Fillon ont multiplié depuis deux ans les discours sur le système éducatif avec cette belle constance : ils ne parlent jamais de l'école maternelle. Ce silence peut passer pour un compliment. Luc Ferry, à qui l'on faisait remarquer sa faible loquacité sur le sujet, feignait de penser que la plus belle école du monde n'a guère besoin que l'on se penche à son chevet. Rebelote avec le pré-rapport Thélot, muet sur le sujet, corrigé in extremis par une phrase dans le rapport définitif. La loi d'orientation semble également écarter la maternelle du débat. A se demander si elle est bien l'entrée dans le système éducatif...

Pour des gens si préoccupés par les bases et les socles, l'oubli est inquiétant. Car c'est la maternelle qui constitue « le socle éducatif sur lequel s'appuient et se développent les apprentissages » précisent les programmes.

L'histoire de l'école maternelle éclaire son originalité. D'abord construite pour des raisons sociales (comme l'explique Anne-Marie Gioux, inspectrice générale, « l'école maternelle fut conçue pour mettre les enfants de la classe ouvrière à l'abri du besoin, de la mort même, puisque ceux dont les mères partaient à la manufacture étaient livrés à eux-mêmes »), elle « est devenue progressivement une école de l'éveil et de la sensibilité » et prend de ce fait une place à

part entière dans la construction des apprentissages. Sa spécificité est reconnue par la loi d'orientation de 1989 qui en fait le « cycle des apprentissages premiers ». Ecole à part entière, la maternelle a également ses savoir-faire construits à partir de la compréhension de ce qu'est l'enfant, de l'importance qu'a le jeu pour lui et pour la construction des apprentissages.

**« Ecole maternelle, un socle pour l'avenir », sera le thème du colloque organisé par le SNUipp le 2 décembre prochain. S'inscrire auprès des sections départementales.**

« L'expérience culturelle commence avec un mode de vie créatif qui se manifeste d'abord dans le jeu » expliquait le psychanalyste britannique Donald Winnicott.

Les savoir-faire de l'école maternelle c'est aussi son « cadre de travail », ses organisations pédagogiques dont la continuité assure la continuité des apprentissages sur les quatre années. « Ce cadre doit assurer la sécurité psy-

chologique de l'enfant, pour lui permettre de s'engager dans une activité sans savoir ce qui va lui arriver à la fin » assure René Amigues, professeur en Sciences de l'Education.

Bien que n'entrant pas dans le cadre de l'école obligatoire, la maternelle l'est devenue dans l'esprit des Français pour cette raison : c'est là que l'enfant apprend à devenir élève, qu'il acquiert une autonomie nécessaire au cheminement scolaire, qu'il commence à travailler et à apprendre avec les autres, en un mot que se joue un positionnement vis-à-vis de l'école et des apprentissages qui marquera le reste de sa vie scolaire. On imagine



aisément le poids qui en découle quant aux inégalités. Les enfants dont les parents sont les plus éloignés de la culture scolaire ont d'autant plus besoin de la maternelle pour se positionner. L'école du quartier d'Argonne à Orléans en est un exemple : la moitié de ses élèves sont non francophones à l'entrée à l'école, et 81 % appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle la plus défavorisée. La structuration du langage, objectif premier de l'école Claude Lewy, se fait là selon un mode de travail qui conduit l'enfant à une posture scolaire d'autant plus essentielle qu'elle était inconnue de sa famille. Difficile donc d'imaginer l'ampleur du manque que créerait l'absence de la maternelle pour ces enfants-là et son impact sur l'accroissement des inégalités devant l'école. Pour l'économiste Eric Maurin, il est nécessaire d'accroître « l'effort sur les zones où se concentrent réellement les difficultés ». Il préconise de développer dans les écoles les personnels médicaux dans le

cadre « d'une meilleure coordination entre l'école et les services sociaux » tant « l'accès aux soins pédiatriques est un aspect essentiel dès la toute petite enfance ».

« Ecole maternelle, un socle pour l'avenir », colloque organisé par le SNUipp le

2 décembre prochain, ne vient donc pas par hasard : l'école maternelle comme école à part entière implique en effet une formation, des pratiques de travail en équipe, une connaissance des enfants de ces âges-là, des effectifs par classe, qui méritent attention.

### Une baisse des effectifs pour favoriser les apprentissages

Alors que la hausse des naissances depuis 1999 a pour conséquence l'augmentation du nombre de jeunes élèves de 2 à 5 ans, l'école maternelle semble de plus en plus être considérée par les inspecteurs d'académie comme un réservoir de postes. Dans un grand nombre de départements (Côtes d'Armor, Gers, Mayenne...), le taux de scolarisation des enfants de deux ans a fortement chuté. Dans d'autres départements (Haute Loire, Allier, Tarn...), ce sont des demi postes qui sont créés en maternelle, pour l'accueil des 2-3 ans, l'autre mi-temps étant souvent utilisé pour renforcer les classes de CP l'après-midi.

La question des effectifs dans les classes se pose donc de manière de plus en plus aiguë. Comment, dans ces conditions, prendre en compte les besoins de chaque enfant et assurer de bonnes conditions d'entrée dans les apprentissages ? Le SNUipp demande la mise en œuvre d'un plan d'abaissement des effectifs à l'école maternelle par l'ouverture de postes en nombre suffisant.





## La bataille d'Argonne pour la langue

« La boîte à mots », « l'objet mystère », « l'album photos » ou celui « de vie » sont autant de supports mis en place par les enseignantes de l'école maternelle Claude Lewy, à Orléans, pour travailler sur la maîtrise de la langue.

Le quartier de l'Argonne à Orléans a bien changé. L'école maternelle Claude Lewy aussi. Réfections et restructurations en ont fait une école spacieuse et adaptée. Mais il subsiste toujours certaines marques du passé pour témoigner de la permanence et de la continuité des choses. « Vous savez, j'ai dansé sur ces dalles à la libération de la ville ! » dit une vieille dame en foulant le parvis d'entrée de l'école. Celle-ci a toujours habité là et son activité associative témoigne de manière emblématique des liens tissés depuis longtemps entre l'école et le quartier. Ce dernier porte encore les stigmates de l'urbanisation sauvage des années 50. Les écoles maternelles et élémentaires du quartier sont classées en ZEP depuis 1981.

Les familles, elles aussi, ont changé. L'immigration d'aujourd'hui c'est celle du « tiers monde » : 50 % des enfants sont non francophones à l'entrée de l'école maternelle ; il y a plus de 15 nationalités différentes et 81 % des familles appartiennent à la catégorie socio-professionnelle la plus défavorisée. « Il ne s'agit pas de tomber dans le misérabilisme », dit Florence, directrice de l'école, mais de comprendre que « la culture familiale est très éloignée de la culture scolaire ». « Le rapport des familles à l'écrit et à l'école y est très difficile ». Et c'est précisément pour le changer que l'action menée par les enseignantes de l'école s'est centrée sur la maîtrise de la langue dans et hors l'école. Rien de particulier si l'on s'en réfère aux programmes, sauf qu'ici ce défi est impératif. Nadia, Muriel, Béatrice, Marjolaine, Viviane et Valérie, les enseignantes, rappellent que les enfants se contentent « du premier bagage et qu'ils n'ont pas conscience que le langage est un apprentissage » ; essentiel pour accéder aux savoirs. Florence entame un plaidoyer pour l'école maternelle : « C'est le socle des apprentissages », le lieu où l'on va « aider l'enfant à devenir élève, assurer la continuité des apprentissages et accompagner les ruptures ».



A commencer par celle avec la famille. Les enseignantes ont choisi de « redonner pleine confiance aux parents, en leur rôle, en l'école ». Ainsi, des actions les « associent dans une démarche éducative commune » : la ludothèque où ils viennent jouer avec un groupe d'enfants tous les soirs après la classe. Une maîtresse et une animatrice municipale font le lien. Les jeux de l'école peuvent être empruntés. Le jeu est aussi support au réinvestissement des apprentissages. La bibliothèque où une maîtresse et des bénévoles d'A.T.D Quart Monde accueillent chaque semaine une nouvelle classe. La lecture d'histoires par petits groupes avec les parents. C'est ainsi que Myriam a découvert que son père savait lire ! Le prêt de livres. L'histoire complètement connue de l'enfant peut-être racontée chez soi avec ses parents. Enfin l'action « d'alphabétisation des mamans » non francophones sur quatre écoles maternelles du quartier par une formatrice en français langue étrangère.

« Assurer la continuité des apprentissages » : la liste des actions menées dans l'école traduit là aussi la richesse du travail d'équipe. « La boîte à mots » vraie boîte, est la référence pour les enfants au capital mots de la classe, capital vivant parce que découvert en

situation et utilisé en permanence. Capital mot réinvesti et enrichi au fil des sections.

« L'objet mystère » caché dans un sac et apporté par la maîtresse de grande section dans la classe des petits. Objet à palper, à deviner, objet de toutes les suppositions ! Une situation dont la maîtresse privilégie le caractère ludique, propice « à une bonne dynamique de langage ». Situation rendue possible en coupant la classe de 24 en deux groupes grâce à la présence de deux enseignantes et de l'ATSEM.

On pourrait citer encore « l'album photos », le livre du vécu de la classe dont les enfants ont écrit et connaissent toutes les légendes ou encore « l'album de vie », ce support qui permet à l'enfant de partager avec sa famille ce qu'il fait à l'école. Autant d'initiatives qui courent de la petite à la grande section.

Et les tout petits ? Ils sont accueillis à 15 par classe maximum, norme départementale ZEP, dans des locaux entièrement refaits, une salle de classe bien adaptée avec petit matériel de manipulation et gros matériel pour gros ébats et prises de risques en tout genre ! De quoi se mettre en confiance pour aborder l'école et les apprentissages.

# « On apprend pour soi, mais jamais seul »

**Anne-Marie Gioux est inspectrice générale de l'éducation nationale. Elle intervient au colloque du SNUipp sur le thème « L'école maternelle : une école pour apprendre à vivre ensemble ».**

## ***Ecole à part entière ? Y a-t-il des apprentissages spécifiques à l'école maternelle ?***

Il existe des apprentissages spécifiques qui donnent à l'école maternelle son statut d'école. Le premier d'entre eux est de faire comprendre à l'enfant qu'il existe des interlocuteurs autres que les parents pour construire des savoirs différents de ceux de la famille. L'enfant élabore trois savoirs de base à l'école : je suis une personne à part entière, indépendante de ma famille ; il existe dans le monde des choses à apprendre par l'expérience ou l'échange langagier ; il y a un lieu pour cela, c'est l'école. L'enfant a son mot à dire dans l'appropriation des savoirs dans la mesure où il apprend qu'il existe des savoirs, mais il doit d'abord construire sa personne d'une façon indépendante, dans un monde social porté par le langage. Ces savoirs seraient plutôt des préalables à d'autres contenus, des savoirs transverses. L'enfant va construire l'idée qu'il est le premier sujet apprenant.

## ***Au-delà de ces préalables, y a-t-il des savoirs propres à l'école maternelle ?***

Oui. Il y a des savoirs essentiels qui sont la structuration du langage, la structuration de l'espace et du temps qui sont corrélés à l'évolution de la personne elle-même. C'est dans l'espace et le temps que vont s'inscrire les relations avec les autres. Adulte, copain, adversaire, etc ; la figure de l'autre s'inscrit dans l'espace et dans le temps comme partenaire des apprentissages. On apprend pour soi, mais jamais seul. On apprend par, avec et... malgré les autres.

## ***Les quatre années d'école maternelle sont-elles indispensables les unes aux autres ?***

Il y a des réponses historiques, stratégiques et politiques à cette question. J'apporterai une réponse pédagogique. L'école maternelle fut conçue pour mettre les enfants de la classe ouvrière à l'abri du besoin, de la mort même, puisque ceux



## ***Entretien avec*** **Anne-Marie Gioux**

***Dans les années 80, l'école maternelle retrouve sa vocation de prévention des difficultés scolaires d'origine psychosociale, pour les enfants les plus maltraités par la vie.***

dont les mères partaient à la manufacture étaient livrés à eux-mêmes. Elle est devenue progressivement une école de l'éveil, de la sensibilité et les couches les plus favorisées de la société ont vite compris l'intérêt d'en faire bénéficier leurs enfants. Elle a alors acquis ses lettres de noblesse en terme d'apprentissages premiers et a constitué ensuite sa propre théorie didactique. Dans les années 80, elle retrouve sa vocation de prévention des difficultés scolaires d'origine psychosociale, pour les enfants les plus maltraités par la vie. C'est à partir de 1982 que sont repris les principes d'une scolarisation précoce à 2 ans dans les ZEP.

## ***Scolarisation toujours discutée dans son principe ?***

Dans le débat actuel apparaissent des dif-

férences dans le rôle qu'on fait jouer à cet accueil, qu'on soit enseignant, maire, parent d'élève ou responsable institutionnel. Notre société s'interroge : « *une école oui, pour qui, à quelles conditions, pour quels apprentissages* » ? Oui, il y a des apprentissages sur 4 ans pour des enfants non francophones ou qui n'ont pas la chance d'avoir des parents qui leur racontent des histoires le soir, pour les plus démunis, ceux qui ne disposent pas de l'environnement, de la sécurité, du bien-être, de l'hygiène, de l'affection et de l'écoute nécessaires à la croissance intellectuelle ? L'école maternelle va apporter une plus-value éducative dans laquelle figurera une part de pédagogie ciblée de façon extrêmement précise sur les capacités, les besoins d'un enfant si jeune.

A 2 ans, l'école est utile, voire nécessaire, si ce n'est pas l'occasion d'une dramatisation affective, si l'accoutumance au grand groupe ( de 12 à 24 élèves) se fait dans de bonnes conditions matérielles.

## ***L'école maternelle est-elle un facteur de réduction des inégalités ?***

Elle peut être un facteur de réduction des sources d'échecs pour une partie des enfants, s'ils sont accueillis dans de bonnes conditions avec un vrai projet éducatif et pédagogique où toutes les sections se combinent et s'articulent pour ne pas tronçonner schématiquement l'enfant et les apprentissages en autant d'étapes que de classes d'âge. Réduire les inégalités, c'est ne pas placer trop tôt l'enfant dans un système de compétition, construire sa personne et les éléments de base sur lesquels il sera en sécurité, prendra confiance en lui et élaborera l'image positive du monde et des adultes, aura envie d'apprendre à l'école. Une école qui ne soit pas un lieu de coercition ou de conditionnement mais d'écoute et d'ouverture.



## Un lieu de réduction des inégalités

*Dans son dernier ouvrage, **Le ghetto français**, Eric Maurin, économiste au CNRS, analyse entre autres les effets de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire des enfants.*

Il explique que cette ségrégation est d'abord l'effet des classes supérieures de la société, qui fuient les classes moyennes, celles-ci fuyant les classes ouvrières... «*En choisissant son lieu de résidence, on choisit aussi ses voisins et les enfants de ses voisins, ceux avec lesquels nous ferons grandir les nôtres, ceux avec lesquels nous les enverrons à l'école.* » Pas étonnant donc que la maternelle soit déjà un enjeu dans cette course au territoire. On ne choisit pas son école en fonction du travail fourni par l'équipe enseignante mais en fonction de la réussite scolaire et de l'origine sociale des autres élèves. Dans une note de septembre 2004 coécrite avec Marc Gurgand et intitulée «*Pour une école plus juste* », Eric Maurin parle de mise en concurrence des écoles dès la maternelle du fait des stratégies d'évitement social des familles. La concurrence «*est généralement doublée d'une segmentation géographique, le marché immobilier se déterminant parallèlement au marché scolaire.*»

Pour tenter de trouver des solutions à ces inégalités, les auteurs proposent deux pistes principales, en particulier en ce qui concerne les enfants des zones les plus défavorisées, qui sont ceux qui réussissent le



*La réduction des inégalités passe par une véritable politique de santé.*

moins bien à l'école et la quittent le plus tôt. Un aspect essentiel est l'accès aux soins pédiatriques dès la toute petite enfance, notamment par le biais d'une meilleure coordination entre l'école et les services sociaux, et surtout par le développement dans les écoles de personnels médicaux. Un rapport pour le Haut conseil de l'évaluation de l'école rappelle qu'en 2003, il y avait en moyenne une infirmière de santé scolaire pour 1840 élèves !<sup>(1)</sup>

Nombre nettement insuffisant, surtout lorsque les différentes études montrent que l'amélioration des conditions sanitaires des élèves a une répercussion sur leur scolarité.

Eric Maurin et Marc Gurgand analysent également les effets de la politique des ZEP, en rappelant que leur échec relatif est essentiellement lié au saupoudrage des moyens humains et financiers. Ils proposent donc comme deuxième piste de faire évoluer le dispositif des ZEP «*non plus par simple extension du nombre de zones et d'enfants aidés, mais par approfondissement et accroissement de l'effort sur les zones où se concentrent réellement les difficultés. L'augmentation sensible du taux d'encadrement, y compris en personnel socio-éducatif, produit des résultats, et c'est une voie qu'il faut suivre plus résolument.* »

Il apparaît donc urgent de développer une véritable politique en faveur de l'éducation, du logement et de l'accès à la santé pour les enfants dès le plus jeune âge, pour pouvoir lutter efficacement contre l'échec scolaire dès l'école maternelle.

### Un lieu d'apprentissages

Les programmes de 2002 pour l'école maternelle rappellent que c'est bien une école où de réels apprentissages sont en jeu, qui préparent l'entrée dans le cycle des apprentissages fondamentaux. C'est d'abord le langage qui est au cœur des activités de l'école maternelle et qui constitue l'apprentissage le plus important. Langage de l'évocation, échange organisé, structuration de la langue orale et écrite... autant d'aspects qui se retrouvent dans tous les domaines de l'école maternelle sans négliger l'importance d'une pédagogie appropriée basée aussi sur le ludique et sur l'intérêt des temps informels comme la sieste, la récréation...

L'enfant apprend également à se structurer dans l'espace et le temps, à découvrir «*les distances qui le séparent de mondes plus lointains, l'éloignement des événements passés* », et à «*s'approprier (ainsi) des caractéristiques plus abstraites du monde dans lequel il vit.* » La découverte de son corps et la construction d'actions motrices, le développement de la sensibilité et de l'imagination participent également à faire évoluer l'enfant dans son rapport au monde, «*à structurer son besoin d'activité.* »

(1) J-C Hardouin, A. Hussenet, G. Septours et N. Bottani, *Éléments pour un diagnostic sur l'école*. Document général préparatoire au débat national sur l'avenir de l'école, Rapport pour le Haut conseil de l'évaluation de l'école, numéro 9, octobre 2003.



# « La maternelle transforme l'enfant en élève par l'apprentissage du fonctionnement de l'école »

*René Amigues est professeur en Sciences de l'Education à l'IUFM d'Aix-Marseille. Il interviendra au colloque du SNUipp sur l'école maternelle.*

*Qu'est-ce que l'école maternelle pour vous ?*

Comme toute école elle confronte les enfants à des savoirs, à des façons de faire, aux autres, et à eux-mêmes. Ensuite c'est l'école maternelle. Elle transforme l'enfant en élève. A travers l'apprentissage des savoirs il va aussi apprendre le fonctionnement de l'école.

*En quoi les apprentissages que l'on fait à l'école maternelle sont-ils spécifiques ?*

La spécificité tient dans la transmission de façons de dire, de faire et de penser à propos de la manipulation d'objets de savoir. C'est différent d'une crèche où l'enfant interagit avec les autres ou répond à des sollicitations pour satisfaire un besoin immédiat. Le passage d'une situation à l'autre marque une rupture entre un fonctionnement spontané et une activité réflexive médiée par des outils. Il s'agit donc d'une construction qui s'inscrit dans la durée. L'élève ne dirige pas son activité seulement en fonction de son intérêt immédiat mais pour répondre à un intérêt (culturel) qui, d'une certaine façon, lui est prêté par la question que l'enseignant adresse à la classe. L'élève découvre que pour penser par lui-même il doit d'abord penser avec les autres.

*En quoi la continuité des apprentissages est-elle importante pour la construction de l'enfant ?*

Question compliquée parce que le temps d'enseignement ne se superpose pas au temps d'apprentissage. Ensuite parce que l'école maternelle conjugue l'appropriation des savoirs et la construction identitaire. L'élève apprend aussi pour grandir. Je la situerai dans la continuité des organisations pédagogiques, c'est-à-dire dans le cadre de travail proposé par l'école maternelle. Ce cadre ne présente pas seulement la manière d'interagir avec les objets de savoir. Il assure aussi une fonction de cadre : il soutient émotionnellement



*Entretien avec*  
**René Amigues**

*L'élève ne dirige pas son activité seulement en fonction de son intérêt immédiat mais pour répondre à un intérêt (culturel) qui, d'une certaine façon, lui est prêté par la question que l'enseignant adresse à la classe.*

l'enfant dans son activité où il met à l'épreuve ses connaissances et son expérience personnelle. C'est une forme scolaire particulièrement développée en maternelle. La continuité se situerait moins dans les programmes que dans cette forme ritualisée qui permet de les réaliser. Cette dernière permet à l'élève d'apprendre progressivement à se contrôler alors que les objets de savoir évoluent dans le temps : il immobilise son corps pour mobiliser son esprit. Ce sont des dispositions scolaires essentielles qu'installe l'école maternelle.

*Quelles autres conclusions avez-vous tirées de l'observation des cadres scolaires ?*

J'en retiendrai trois. Premièrement l'enseignement ne doit pas répondre aux besoins immédiats des enfants. Pour permettre l'apprentissage de savoirs et le développement de compétences il faut enrôler l'élève dans des situations structurées, dans lesquelles il rencontre des contraintes qui lui permettent de questionner son action. Grande est l'habileté des enseignants à enrôler les élèves dans des situations qui leur en demandent plus que ce qu'ils savent faire. Leur tour de force consiste à enrôler les élèves dans un dialogue sans cesse renouvelé et dans lequel ils occupent successivement plusieurs rôles. Ce dialogue didactique est une activité organisatrice d'un milieu de travail qui associe étroitement les élèves. On voit ainsi entre la petite section et la grande section comment les élèves construisent des repères pour agir, prennent progressivement des initiatives et peuvent d'autant mieux anticiper sur les situations à venir qu'ils savent mieux compter, mieux lire et mieux écrire. Deuxièmement, il y a enseignement-apprentissage parce que le travail du professeur consiste à fabriquer « du collectif ». Un groupe classe solidaire est source du développement individuel des compétences. L'usage que l'élève fait de soi dépend de l'usage qu'il fait du groupe. Cohérence des acquisitions apprentissages et cohésion du groupe s'épaulent mutuellement. Ce résultat ne se limite pas à l'école maternelle et s'inscrit en faux contre les prescriptions à l'individualisation de l'enseignement qui se font de plus en plus pressantes. Troisièmement, le temps de scolarisation de l'école maternelle est indispensable et doit être pleinement utilisé en évitant les extrêmes : une scolarisation précoce comme une « primarisation » de la grande section.

« L'an dernier, dans notre classe, il y avait un petit canal. Avec une boîte électrique, on allumait un batteur qui fabriquait des vagues. Une pompe faisait du courant pour faire circuler l'eau dans le canal ». Si Paul et Maxime, élèves de CM1 à l'école de Mannevillette en Seine-Maritime, évoquent au passé le canal à houle, c'est qu'en ce moment celui-ci est retourné au laboratoire de mécanique des fluides de l'université du Havre pour subir quelques transformations.

C'est dans ce même laboratoire que l'an dernier il a été conçu par deux techniciens. Comme l'explique Véronique Crayon, directrice de l'école de Mannevillette, « un budget de 600 euros en vue de la réalisation d'une action scientifique a été proposé à la circonscription de Montvilliers dont dépend l'école... Avec l'aide de mon mari, maître de conférence à l'université, nous avons

**Elie Rivoalen, maître de conférence à l'université du Havre**

« Le " canal à houle " est similaire dans sa conception à ceux que nous utilisons à l'université pour étudier les mouvements de la houle pour la création de digues dans les zones portuaires. »

proposé la création par son laboratoire d'un " canal à houle " qui serait mis à disposition des écoles de la circonscription ».

La maquette, dont le coût de revient est esti-

mé à 7 000 euros – la main d'œuvre qui correspond, comme le note Véronique, à une semaine d'étude par un ingénieur et un technicien n'a pas été facturée par l'université, a été livrée en février à l'école. Durant les cinq derniers mois de l'année dernière, différents travaux ont pu être menés, alternant observations de sites locaux et expérimentations sur la maquette. Ainsi, les élèves de CE1-CE2, après s'être rendus sur une plage de sable proche de l'école, ont ensuite simulé sur la maquette le mouvement des vagues grâce au batteur dans le rôle du vent. Ils ont observé les crêtes, les creux, le déplacement de la houle, le va et vient de l'eau sur la plage. « Il est vrai, indique Elie Rivoalen du laboratoire de mécanique des fluides, que la région avec la Seine et la Manche est riche en canaux ou en ports ». Ainsi, par exemple, les enfants peuvent y observer différents types de digues : verticale au Havre, avec des blocs à Port 2000, à blocs rainurés à Antifer ou à caisson perforé à Dieppe. En classe, avec le canal, ces



## La houle, c'est pas sorcier

**Conçu par le laboratoire de mécanique des fluides de l'université du Havre, un « canal à houle » permet aux élèves de l'école de Mannevillette, en Seine Maritime, d'appréhender en manipulant la circulation de l'eau.**

**Gilbert Saulot, IEN circonscription de Montvilliers**

« L'école de Mannevillette a produit des leçons et de la pédagogie de terrain dans le cadre d'un projet science. L'idée est d'utiliser l'outil " canal à houle " et les compétences de M<sup>me</sup> Crayon pour en faire profiter les écoles de la circonscription et du département. »

différentes digues peuvent être recréés en alternant les accessoires conçus pour le canal. La richesse de l'exploitation est vaste, de l'étude de la distance entre deux crêtes aux effets de la modification de la topographie du fond ou du profil de plage sur la surface de l'eau ou sur la forme des vagues.

Les élèves, tout comme Véronique, attendent avec impatience le retour du « petit canal » à l'école, actuellement en travaux pour ajout d'un jeu d'écluses. Ces dernières, jointes au « canal », permettront de recréer les conditions réelles de leur fonctionnement. Ensuite, il sera temps aux autres classes de l'utiliser. « Un outil comme celui-là doit au moins rester plusieurs mois dans une école pour que tous les élèves puissent le manipuler », note Véronique. Alors, maintenant,

outil appartenant à la circonscription, reste à savoir comment il va pouvoir être mis en commun. Véronique, bien qu'en première ligne, a au début un peu « tâtonné pour trouver une pleine efficacité ».

Va-t-elle prendre son bâton de pèlerin pour

aider ses collègues ? Un maître ressource en sciences va-t-il jouer ce rôle de formation ? Ou alors pourquoi ne pas organiser une animation pédagogique dans les locaux du laboratoire de mécanique des fluides ? Il serait vraiment regrettable qu'un tel outil dorme dans un coin entre les chapeaux en crépon de la dernière fête d'école et les vieux TO7.

**Philippe Hermant et Christelle Mauss**

Le canal est composé d'une veine transparente en plexi-glas de 80 cm de long et de 12 cm de large. La masse d'eau peut-être mise en mouvement de deux façons distinctes. Soit sous la forme d'un canal à flux qui représente une rivière avec une pompe qui permet une circulation continue de l'eau. Soit comme canal à houle symbolisant la mer à l'aide d'un batteur qui crée des vagues.

## ETUDES

**Jamy Gourmaud,**

Présentateur de l'émission « *C'est pas sorcier* »

### « La maquette a l'avantage de montrer l'infiniment petit ou l'infiniment grand »

**Votre émission est très regardée par les enfants et les enseignants. Comment l'expliquez-vous ?**

Nos émissions peuvent créer une amorce, être utilisées pour aborder un thème. C'est un outil sur lequel les enseignants peuvent rebondir. A l'école, l'enfant est là pour apprendre, et pas seulement pour prendre du plaisir, alors que le but de l'émission est d'être regardée pour le plaisir, et éventuellement d'apporter des connaissances. Si ça permet de débroussailler le terrain et de mieux travailler, si beaucoup prennent du plaisir à la regarder, alors tant mieux, mais on est très loin de faire le travail des enseignants.

### Y a-t-il malgré tout des similitudes entre votre travail et celui d'un enseignant ?

Quand on fait l'émission, on ne reçoit pas du courrier qui nous pose des questions, on les suscite. Je crois que l'enseignant fonctionne un peu pareil. S'il raconte une histoire extraordinaire sur la mer par exemple, en décrivant une vague, la façon dont elle se transporte, pourquoi elle bascule, comment elle

érode les rivages selon la nature des sols, il ouvre un tiroir, puis un deuxième, puis un troisième, et embarque son public, ses élèves, dans une belle histoire.

### Quel est l'intérêt du passage par des maquettes ?

Les maquettes sont des aides à la compréhension. Certains élèves sont parfaitement capables de comprendre quand on leur raconte, et d'autres ont besoin de voir. Pour contenter tout le monde, pour que la connaissance passe, c'est plus facile avec un modèle.

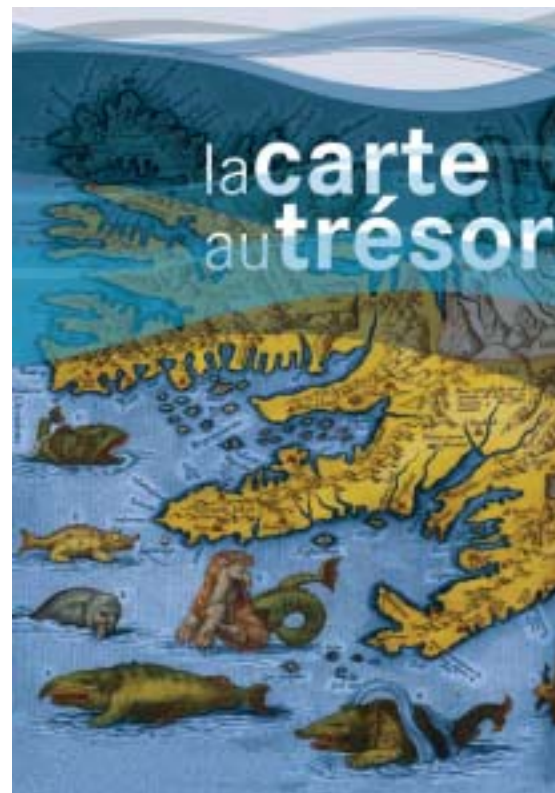
Parfois, dans la nature, on ne voit pas tout. La maquette a cet avantage de montrer l'infiniment petit ou l'infiniment grand, ou de refaire un espace à l'échelle. Cela permet d'appréhender un problème de façon globale.

Pour autant, même en sciences, il ne faut pas tomber dans le travers qui consisterait à ne pas faire travailler l'imagination pour essayer de conceptualiser des connaissances divulguées par l'enseignant. La modélisation ne doit pas devenir systématique.



© France 3

## « La carte au trésor i » : inscriptions jusqu'au 30 novembre



Les inscriptions au concours « *La carte au trésor* » ont commencé à nous parvenir (voir FsC n° 261). La date limite d'inscription est le mardi 30 novembre 2004. Vous pouvez vous inscrire en renvoyant le coupon-réponse qui se trouve dans le Fenêtres sur Cours n°261 et n°262 Spécial Université d'automne ou sur papier libre à Concours « *La carte au trésor* », SNUipp, 128, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

## Portes ouvertes sur la solidarité internationale

Du 13 au 21 novembre se déroulera la semaine de la solidarité internationale dans toute la France. Alors que la moitié de l'humanité vit avec moins de 2 Euros par jour et que 800 millions de personnes souffrent de la faim, la solidarité internationale permet d'être conscient des enjeux. Ce rendez-vous se traduira par de multiples manifestations sur tout le territoire, il donnera à chacun la possibilité de s'informer sur les raisons et les pratiques de la solidarité internationale. Celle-ci peut se traduire par l'achat de produits issus du commerce équitable, la pratique du tourisme solidaire, l'aide humaine et financière aux associations qui agissent pour le droit humain... Pour connaître le détail des manifestations en France : [www.lasemaine.org](http://www.lasemaine.org)



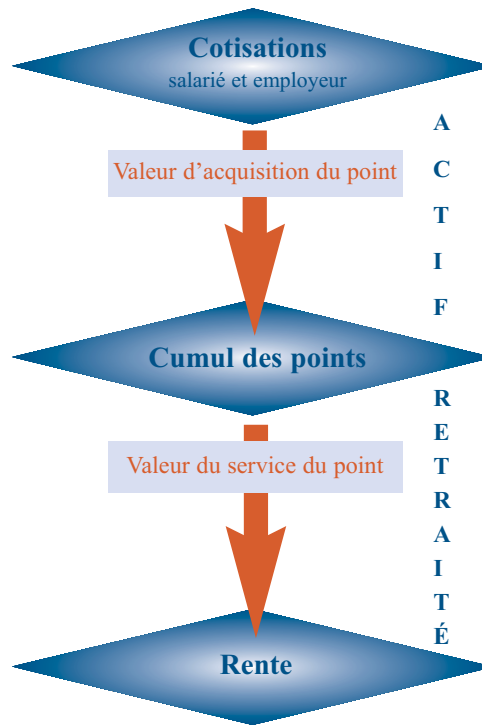
### Fonction publique : les indemnités et primes prises en compte pour un complément retraite

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les primes et indemnités feront l'objet d'une cotisation obligatoire de 5 % prélevée sur le salaire, pour une prise en compte dans un complément de retraite, la RAFP (retraite additionnelle de la Fonction Publique). Cette disposition fait suite à l'adoption, en juillet dernier, de la loi sur les retraites.

Le principe :

Sur toutes les indemnités concernées, plafonnées à 20 % du traitement principal, le fonctionnaire se verra prélevé 5 % sur leur montant. De son côté, l'État versera également 5 %, (soit au total 10 % salarié et employeur).

A partir de 60 ans, au moment de la cessation d'activité, les points accumulés et valorisés par placements sont reconvertis. Les sommes sont reversées au fonctionnaire soit par rente mensuelle, soit par capital si le montant est faible.



*Les valeurs d'acquisition et de service sont définies par le conseil d'administration de la RAFP*

Pour le SNUipp : une mauvaise réponse à un vrai problème.

Un grand nombre de rémunérations ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension. Le RAFP (retraite additionnelle de la Fonction Publique) a pour objectif une prise en compte d'une partie de ces rémunérations par une nouvelle cotisation obligatoire des salariés et des employeurs. Pour sa part, le SNUipp revendique l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire qui entre dans le calcul de la pension. Ce nouveau régime sera nettement moins avantageux.

Il n'aura guère d'effet sur le montant de la pension des enseignants actuellement en milieu ou fin de carrière en particulier pour les professeurs des écoles qui touchent peu de primes.

#### Indemnités et primes concernées

Seront prises en compte toutes les indemnités versées par l'état, les collectivités territoriales et les établissements publics faisant l'objet d'un prélèvement de CSG. Sont donc concernées de nombreuses rémunérations annexes : indemnités communales cantine et études, indemnités fonctionnelles (PE spécialisés), indemnités ZEP, indemnités de direction, heures supplémentaires, indemnités d'éloignement...

Celles non déclarées aux impôts comme l'ISSR (indemnité de remplacement pour les ZIL et brigade), l'indemnité de changement de résidence ou les remboursements de frais ne sont pas prises en compte.

Seules sont prises en compte les indemnités ayant fait l'objet d'une cotisation, donc celles versées après le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### Lu dans le BO

- Administration des écoles publiques - renouvellement des délégués départementaux de l'éducation nationale - n°41 du 11 novembre
- Activités éducatives - semaine nationale de la presse et des médias dans l'école - n°41 du 11 novembre
- Affectation en réemploi - procédure d'affectation en réemploi des professeurs du second degré et des PEGC - rentrée 2005 - n°41 du 11 novembre
- Mutations - candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - année 2005-2006 - n°41 du 11 novembre
- Echanges et actions de formation à l'étranger - année 2005-2006 - encart B.O. n°41 du 11 novembre
- Relations avec les associations - agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public - n°39 du 28 octobre
- Natation - enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré - n°39 du 28 octobre
- Personnels enseignants - attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires - n°39 du 28 octobre
- Examen - obtention des unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS - session 2005 - n°39 du 28 octobre
- Examen - organisation de l'examen pour l'obtention des unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS - session 2005 - n°39 du 28 octobre
- Enseignements adaptés - modules de formation d'initiative nationale - n°39 du 28 octobre
- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme - mesures visant à prévenir, signaler les actes à caractère raciste ou antisémite en milieu scolaire et sanctionner les infractions - n°39 du 28 octobre
- Formation - stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - n°39 du 28 octobre

# Conversations prénatales

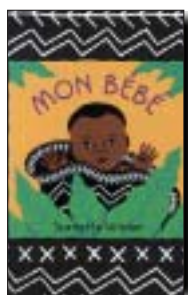
***Ce bébé qui va naître, c'est déjà une personne. Porteur d'un long passé, c'est un candidat à l'humanité.***

***Un cœur qui bat (A) V. Aladjidi & J. Jollivet – T. Magnier 2004 (6,50 euros) Dès 2 ans***

Une jolie comptine à la manière de « Dans Paris... ». Partant du cosmos, il y a la Terre, « Et sur la terre, savez-vous ce qu'il y a ?... » un pays, un jardin, un immeuble... un fauteuil en forme de cœur rouge, une maman, et dans cette maman, un bébé ! La dernière page se clôt sur le texte inversé de la comptine qui partant, du battement de cœur de l'enfant à naître remonte jusque à l'univers.

***Bébé (A) – F. Manushkin & R. Himler – Ecole des Loisirs 1976/2004 (7,5 euros) Dès 3 ans***

Bébé gambade dans le ventre de sa maman et babille avec elle. Il s'y trouve si bien d'ailleurs qu'il décide d'y rester. Panique dans la famille ! Ni les larmes de sa mère, ni les menaces de sa soeur, ni les promesses de son frère ou des grand-parents n'y font rien « J'sortirai pas. ». C'est alors que tout fringant, arrive Papa. Il donne un baiser à Maman, puis un baiser à chacun, et tous font « Ummm ! ». Il fait aussi un baiser sur le ventre de Maman pour Bébé. « J'ai rien senti ! », « Eh oui. Attends d'être dehors » « J'arrive » hurle alors Bébé, qui naît illico, réclame ses baisers et s'endort avec le sourire... Voilà un album du patrimoine qui suscita à l'époque quelques remarques des féministes acceptant mal que ce soit le papa qui débloque la situation... Mais avec ses illustrations au trait noir sur fond bis, ses personnages rétro, les irrésistibles mimiques de Bébé, son charme et sa tendresse, ce livre reste indispensable !



***Mon bébé (A) J. Winter – Gallimard (Folio benj.) 2001 (5,5 euros) Dès 5 ans***

Dans un village du Mali, la jeune Nakuté parle à son futur bébé tout en peignant avec de la boue le bologan, cette étoffe aux motifs traditionnels

qui le protégera à sa naissance. Elle le met déjà en garde contre le scorpion, le tigre, le crocodile, elle lui raconte la vie quotidienne, elle le prépare à la vie. Sa peinture est rythmée par le roulement des tam-tams, les bruits du serpent blanc et du léopard, les odeurs de l'Afrique. A chaque page, tous ces animaux éclatants de couleurs, contrastent avec le noir et le blanc des dessins géométriques de l'étoffe. Et quand la saison des pluies arrive, le bébé naît et Nakuté l'enveloppe avec amour dans le plus beau des bogolans.

***Bonjour Bébé (A) E. Brami & I. Schoch – Seuil 2004 (9 euros) Dès 5 ans***

Pour E. Brami, la naissance est une suite d'épreuves et de contrastes douloureux mais qui sont le prix à la vie. Du dedans au dehors, de l'eau à l'air, du chaud au froid, des ténèbres à la lumière agressive, du silence au cri, le bébé se sépare de sa mère, pour respirer la vie, pour devenir lui. Cet aller-retour entre « l'avant » et « le maintenant » se construit dans des oppositions de formes et de couleurs : le corps de la mère, un a plat rose avec la courbe du ventre et du sein et des traits noirs minimalistes pour évoquer le fœtus couleur

d'orange ; le noir de la vie utérine, le vert jade du monde extérieur. Mais après les épreuves, le livre se clôt sur la vision douce et sereine du bébé bien éveillé dans les bras de ses parents, et sur ces mots : «... bonjour bébé ! Merci d'être né »

***Avant d'être un bébé (A) – H. Paris & C. Mollet – Rouergue 2004 (13 euros) Dès 6 ans***

« Avant d'être un bébé... tu étais une algue, doucement bercée au fond de l'océan... salamandre zébrée, tu lézardais au soleil... ». Ce futur petit homme, c'est l'aboutissement de l'évolution de la vie, de l'algue au poisson, du dinosaure à



l'oiseau, du petit mammifère à l'homme des cavernes... Mais avant d'être ce bébé qui nous regarde à la dernière page, « Tu étais des mots d'amour, des caresses, des rêves bleus... ». L'acte d'amour qui va donner naissance à Bébé, avec ses bleus couleur de l'eau et ses ocres couleur de la terre, est magnifique, tout comme les autres collages aux courbes douces de Charlotte Mollet punctuant les étapes de la vie terrestre. Un bel album qui resitue l'aventure humaine à l'échelle de l'univers.

***Il faudra (A) T. Lenain, & O. Tallec – Sarbacane 2004 (14,90 euros) Dès 6 ans.***

Sur la couverture, un petit enfant tout vêtu, pensif, nous regarde. Sur un fond rouge limité par une courbe douce, il est assis au milieu de fleurs multicolores. Il faudra attendre la dernière page pour comprendre qu'il n'est pas encore né ce petit être, à l'abri du ventre rond. A chaque page il ap-



paraît dans un halo blanc au sein d'un environnement jaune et rouge plein de chaleur. Mais cet enfant à venir constate que le monde qui l'attend ne tourne pas rond du tout ; la liste est longue de ce qu'il faudra changer pour qu'il soit vivable. Pourtant ce futur petit d'homme décide de naître parce qu'il fait le pari qu'on peut le rendre meilleur ce monde... Beau et délicieusement optimiste.

## Les enfants sont imbattables

*L'Allemagne a choisi ce slogan à double sens pour montrer que la créativité des enfants s'étiole à la moindre violence. Onze pays au monde condamnent claques et fessées. Pas la France.*

Si la maltraitance infantile est aujourd'hui reconnue et ses conséquences sur la délinquance juvénile prouvées par de nombreuses études, la violence éducative ordinaire reste malgré tout trop souvent admise comme étant banale et sans gravité. 11 pays (la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Autriche, le Danemark, la Croatie, l'Italie, la Lettonie, l'Allemagne, Chypre et Israël) ont pourtant déjà réussi à interdire claques et fessées via leurs codes civils, avec des résultats plutôt convaincants.

« Une bonne fessée n'a jamais fait de mal à personne... ». Faux explique le Docteur Jacqueline Cornet, auteur du livre « Faut-il

battre les enfants ? » qui a réalisé en 1995 une étude indiquant que « les enfants les plus souvent battus sont aussi les plus gravement malades » et qu'une « fessée, même légère provoque un stress chez l'enfant qui s'habitue à ce mode de fonctionnement et qui n'y verra plus tard que le seul moyen de se comporter avec ses propres enfants. » C'est pour encourager cette prise de conscience qu'en 1985 le Conseil de l'Europe a adopté une recommandation qui « estime

que les châtiments corporels sont un mal qu'il faut au moins décourager dans une première phase pour finir par interdire. En effet, c'est la conception même qui rend légitime le châtimement corporel d'un enfant qui, d'une part, ouvre la voie à tous les excès et, d'autre part, rend acceptables par des tiers les marques et les symptômes de ces châtiments. »

« Eduquer sans frapper » c'est le nom qu'a choisi la psychologue allemande Alice Miller pour son association créée en 1998 qui cherche à convaincre que toute forme de punition corporelle infligée aux enfants, même légère, est aussi inefficace que nocive puisqu'elle diminue les performances scolaires, augmente les comportements agressifs, égoïstes, dépressifs et antisociaux et est à l'origine de la violence chez les adultes. Ce



En Allemagne, la campagne de sensibilisation des parents a été particulièrement active.

Pour poursuivre la réflexion :  
Jacqueline Cornet :  
« Faut-il battre les enfants ? »  
Alice Miller :  
« Livres de savoirs »  
Olivier Maurel :  
« La fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels »

combat pour d'autres alternatives éducatives a poussé l'Allemagne à adopter en juillet 2000 une loi qui interdit les claques et les fessées et qui s'ouvre par un astucieux slogan au double jeu sémantique : « les enfants sont imbattables » (Kinder sind unschlagbar). Imbattables dans leur créativité et à ce titre dignes d'être éduqués dans le plus grand respect.

En 1979, lorsque le Parlement de la Suède a voté la loi contre les punitions corporelles infligées aux enfants, 70 % des Suédois étaient contre. Vingt ans plus tard, ils n'étaient plus

que 10 %. Pourquoi ? Parce qu'en parallèle de cette décision, chaque famille avait reçu une brochure explicative proposant des alternatives éducatives et que ces mêmes conseils avaient été imprimés sur les boîtes de lait. Résultats : entre 1982 et 1996 les placements d'enfants difficiles en foyer ont diminué de 26 %, le pourcentage de jeunes de 15 à 17 ans condamnés pour vols de 21 %, la consommation de drogue ou d'alcool et le taux de suicide ont eux aussi baissé. Une loi, qui en 30 ans, a permis de changer les mentalités.

Lucie Goar

### 20 novembre : journée mondiale des droits de l'enfant

La journée mondiale de l'enfance est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à la cause de la protection de l'enfance. C'est également une journée ludique où des animations dans de nombreux pays permettent des rencontres entre des enfants issus de différents milieux et origines.

La date du 20 novembre a une portée symbolique. Il s'agit de la date anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration des droits de l'enfant, le 20 novembre 1959 et de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989.

La Déclaration des droits de l'enfant met, entre autres, l'accent sur le fait que l'enfant doit être respecté dans son individualité en tant qu'être humain, mais également protégé par sa famille et la société durant la période de fragilité que constitue son enfance.



# Après Londres, le FSE cherche son souffle

*Le 3<sup>ème</sup> Forum Social Européen à Londres s'est clos dimanche 17 octobre par l'Assemblée des mouvements sociaux, suivie d'une manifestation regroupant 50 000 personnes*

**L**e 3<sup>ème</sup> Forum Social Européen à Londres s'est clos dimanche 17 octobre par l'Assemblée des mouvements sociaux, suivie d'une manifestation regroupant 50 000 personnes. L'« Appel de l'assemblée des mouvements sociaux » a fixé des échéances: anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, mobilisation sur le changement climatique, initiative de la Marche mondiale des femmes les 28 et 29 mai à Marseille, lutte contre le racisme pour la liberté de circulation et les droits des migrants (2 avril) et manifestation contre le sommet de l'OTAN à Nice en février et la réunion du G8 en Ecosse en juillet.

Mais le point phare sera la manifestation au Conseil de l'Europe de tous les mouvements sociaux et du mouvement syndical européen le 19 mars à Bruxelles « contre la guerre et le racisme, contre l'Europe néolibérale, contre les privatisations, contre le projet de directive Bolkenstein et les attaques contre le temps de travail, pour une Europe des droits et de la solidarité entre les peuples ».

Si les débats sur les questions européennes, les services publics, l'éducation et la lutte contre les discriminations, dans lesquels la FSU est intervenue, étaient de grande qualité, les représentations importantes des commu-

nautés ont aussi donné l'impression d'une juxtaposition de meetings sur l'affirmation des droits et contre les discriminations. Ceux-ci se sont souvent bornés à critiquer la France à propos de la loi sur la laïcité sans nuance ni débat.

L'omniprésence du thème de la guerre en Irak a aussi laissé certains militants dans l'interrogation. Ce combat peut-il occuper à lui seul le devant de la scène au risque d'occulter les autres aspects de la mondialisation libérale ?

La résolution de la dette du tiers monde « est peut-être la cause la plus gagnable » pour Susan George (vice-présidente d'Attac) qui s'inquiète de la situation. Même si les analyses sur les services publics, la protection sociale ou les droits sociaux sont assez concordantes, les différences concernent les stratégies, depuis ceux qui revendiquent des changements radicaux avec le rejet des politiques libérales jusqu'à ceux qui cherchent à agir pour infléchir leurs cours par des voies institutionnelles.

En matière d'éducation, les témoignages sur les effets du processus de Lisbonne évoquent les mêmes dérives dans les pays européens comme l'instrumentalisation de l'éducation au service des politiques écono-

miques, la stagnation ou le recul des dépenses d'éducation (pour la 1<sup>ère</sup> fois en Europe), la marchandisation de l'école, l'autonomie des établissements, la remise en cause des qualifications... L'Italie comme la France alertent sur les projets de réforme du système éducatif. Il est donc nécessaire d'organiser les mobilisations pour le droit à l'éducation pour tous, dans le cadre du service public, comme droit donnant accès à l'émancipation des individus. Ce sera l'objet courant décembre d'une première réunion des syndicats et des réseaux d'éducation européens.

Il n'y a pas actuellement d'autres lieux au niveau européen où des organisations associatives, syndicales, politiques, humanitaires, écologiques... confrontent leurs approches et tentent d'élaborer des positions communes. Pour autant, les constats sont toujours les mêmes et les appels à un autre monde peuvent paraître incantatoires si très rapidement le mouvement ne fait pas la preuve qu'il peut se fixer des axes de lutte concrète. Il doit s'inscrire dans la durée entre deux forums par la mise en place de groupes de travail thématiques. Simultanément, il faut travailler à une nouvelle étape d'ici le prochain forum prévu à Athènes au printemps 2006 pour redéfinir la finalité même des forums et réfléchir à l'organisation des débats comme à leur préparation.

Michèle Frémont



## Cinéma

### Mur

Grand prix du Festival international du documentaire de Marseille 2004 et prix du meilleur documentaire du Festival de Jérusalem, *Mur* est un film qui célèbre à la fois l'espoir de la paix et la force du cinéma. Simone Bitton vit entre Israël, la France et le Maroc. Elle

parle arabe, elle parle hébreu, elle parle français, elle parle anglais, elle est ce que le monde d'aujourd'hui veut condamner : l'échange, l'entente, les passages de frontières,



le mélange des peaux et des cultures. Elle se dit elle-même « *juive arabe* ». En 2002, les Israéliens ont commencé à construire le mur censé les protéger du terrorisme. Elle eut alors l'impression que ce pays qu'elle avait servi en uniforme pendant la guerre de 73 devenait fou. Le cinéma permettait peut-être de ne pas sombrer dans le désespoir. Il fallait montrer le mur sous tous ses aspects, barbelés, béton, barrières électroniques, radars et laisser parler sans préparation particulière les Israéliens et les Palestiniens qui s'approchaient de l'équipe de tournage. De ces images et de ces mots ressort une immense tristesse, encore plus que l'esprit de

révolte. C'est le sentiment de gâchis, d'aveuglement, de catastrophe toujours mieux préparée qui domine. Simone Bitton filme patiemment un paysage arabe qui disparaît progressivement de l'écran : une grue dispose des parois de béton qui obstruent le

cadre peu à peu. Comme dans un dessin animé où les briques s'accumuleraient pour faire disparaître l'image. Mais ici tout est vrai et on est loin des astuces cinématogra-

phiques. Nous vient une phrase idiote et tragique: « *est-ce qu'on s'en sortira un jour ?* ». Un kibboutznik révolté par le mur explique qu'il n'est pas totalement désespéré puisqu'il parle encore. Faire un film, c'est une façon de parler encore. C'est l'invitation au débat, à la réflexion, au contraire justement de la séparation et du désespoir. *Mur* est projeté en novembre et décembre dans de nombreuses villes de France en présence de la réalisatrice. (Programmation sur <http://www.murlefilm.net/>)

René Marx

### La mort d'Arafat

Une délégation de la FSU l'avait rencontré il y a 6 mois à Ramallah, dans son QG de la Mokata d'où les Israéliens l'empêchaient de sortir, sous peine de ne plus jamais pouvoir revenir sur cette terre de Palestine qu'il incarnait de toute sa personne.

Il aura vécu ses derniers jours en France, dans un pays qui jusqu'au bout a soutenu le président de l'Autorité Palestinienne comme seul représentant légitime du peuple palestinien, contrairement aux positions israélienne et américaine.



## L'agenda

### Concours européen de Bande Dessinée

sur le thème « *Fées, lutins et sorcières... raconte en BD* » organisé par l'association Handicap Conseil dans le cadre du 32<sup>ème</sup> festival international de la BD d'Angoulême en janvier 2005 en direction des jeunes scolarisés en Clis, Upi et établissements spécialisés.

Date limite de remise des travaux le lundi 20 décembre 2004

[www.education.gouv.fr/handiscol/concours](http://www.education.gouv.fr/handiscol/concours)

### Colloque « *Psychologues : les risques du métier dans une société libérale ? Quels repères et quels contre-feux ?* »

(Histoire de la psychologie, psychologie sociale, place et rôle dans le système éducatif)

Organisé par le Snes-FSU

Eurosites à la La Plaine Saint Denis

Les 25 et 26 novembre

Renseignements par mél : [cio.snes.edu](mailto:cio.snes.edu)

### « *Contre les violences faites aux femmes* »

Manifestation nationale Place de la Bastille Paris

Samedi 27 novembre à 14h30

### Colloque « *Maternelle* »

Organisé par le Snuipp-FSU

Studio des Champs Elysées, Paris.

Jeudi 2 décembre

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

### Table ronde « *Place de l'EPS et du sport scolaire* »

Les objectifs du sport scolaire et le rôle des associations USEP dans l'environnement de l'école.

Mardi 7 décembre au siège de l'USEP, à Paris - [www.usep.org](http://www.usep.org)

### Rencontres européennes de la MGEN

« *L'approche mutualiste de la santé en Europe : actions de prévention et services à la personne* »

Jeudi 9 décembre à la MGEN Paris

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

# « L'évaluation des élèves en fin d'école primaire : info ou intox ? »

Une note du ministère de l'éducation nationale affirme que seuls un tiers des élèves de CM2 maîtrisent de façon satisfaisante les compétences attendues par les programmes dans les domaines de l'oral et de la compréhension en lecture. Roland Goigoux s'est penché sur le texte de la recherche conduite par la DEP et a étudié le bienfondé des conclusions.

## La situation est-elle aussi inquiétante que l'affirme la DEP ?

Non, ses affirmations sont peu légitimes au vu des données recueillies. L'écart entre les résultats de l'évaluation et le commentaire alarmiste qui les accompagne est considérable.

Il faut chercher à qui profite la campagne de dénigrement de l'école et qui la nourrit. Si l'on arrive à convaincre l'opinion publique que les performances de l'école sont mauvaises, on légitime la nécessité d'agir, de restaurer « le bon vieux temps » ou de légiférer...

## La DEP parle d'une « maîtrise satisfaisante des compétences » : de quoi s'agit-il ?

Ce nouveau concept est étonnant : il semble surtout destiné à accroître les échecs en élevant les seuils d'exigence. Selon la DEP, une « maîtrise satisfaisante » implique la capacité à « interpréter avec finesse » les textes ou les discours : on peut douter de l'objectivité de cette mesure, construite de surcroît sur la base de QCM (questionnaires à choix multiples). Si, comme on le fait d'ordinaire, le commentaire avait porté sur la proportion d'élèves capables « d'identifier l'idée principale d'un texte, de relier plusieurs informations explicites quelle que soit la nature du support choisi et de comprendre les informations implicites », ce qui me semble déjà une définition exigeante de la lecture, on aurait constaté que plus de 60 % des élèves atteignent ce seuil.

## Pas mal pour une école en faillite ! D'où vient le « malentendu » ?

En effet. Or le commentaire insiste sur le fait que la moitié des élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences listées dans les programmes, notamment les plus complexes. Cet objectif n'a jamais été assigné à l'école.

Les auteurs de la recherche ont procédé à l'inverse de ce que le commentaire laisse supposer. Ils n'ont pas cherché à savoir combien d'élèves atteignaient un seuil préalablement fixé par les programmes, ils ont découpé a priori la population en 5 groupes (les 15 % les plus faibles, les 10 % les meilleurs, etc.) puis ils ont étudié les performances de ces élèves : c'est très dif-



**Roland Goigoux,**  
professeur des Universités et directeur  
de laboratoire de recherche sur  
l'enseignement à l'IUFM d'Auvergne  
et à l'université Blaise-Pascal de  
Clermont-Ferrand

férent. Il y a toujours des plus forts et des plus faibles, même à Polytechnique : cela ne présage en rien du niveau de chaque groupe. Le journal Le Monde s'est laissé piéger par la DEP : les pourcentages présentés comme un scoop le 24 septembre préexistaient à l'étude !

## À quoi peuvent servir les données recueillies ?

Le jugement sur les performances évaluées relève de l'interprétation des attentes de l'institution, pas d'une norme que l'étude, par construction aurait définie. C'est ici qu'intervient le commentaire « politique » de la DEP. En d'autres termes, les données recueillies permettent seulement de s'interroger sur la définition du seuil à partir duquel les objectifs du programme peuvent être considérés comme atteints. Elles peuvent aussi favoriser la réflexion sur les compétences requises pour accéder au collège dans de bonnes conditions. Mais, si elles permettent de mieux poser ces questions – et d'en indiquer l'urgente nécessité – elles n'ont aucune légitimité pour décider des réponses.

## Qui peut le faire ?

Seuls les responsables politiques du système éducatif peuvent définir ces seuils. Encore faut-il qu'ils le fassent clairement et publiquement : c'est tout l'enjeu du débat sur le « socle commun » abordé par le rapport Thélot. Débat que l'on pourrait reformuler ici en termes de connaissances ou de compétences garanties par l'école pour tous les élèves.

## Que dire des 15 % en difficulté ?

Ils butent essentiellement sur la compréhension de l'implicite. Pas sur le déchiffrage !

Parmi eux, les élèves en très grande difficulté, ceux qui risquent d'entrer dans l'illettrisme, représentent 3,4 % de la population scolaire, chiffre cohérent avec les données précédentes de l'Insee. C'est encore trop, évidemment, mais ça ne suffit pas à condamner tout un système.

## Ces lecteurs en très grande difficulté sont 11 % en REP...

En effet, c'est probablement l'une des informations les plus importantes de cette étude. Il semble que les inégalités scolaires, tout comme les inégalités sociales, se creusent. Il est urgent de reprendre la réflexion pédagogique et politique sur la manière de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

Propos recueillis par  
Céline Lallemand

## Les chiffres de la DEP

Une étude complète réalisée par la DEP (disponible sur le site du ministère de l'Éducation nationale) permet pour la première fois de déterminer la proportion d'élèves qui atteint effectivement le niveau prévu par les programmes à la fin de l'école primaire et du collège. Un tiers des élèves ont une maîtrise complète des compétences en matière de compréhension écrite et orale, 54 % n'ont pas acquis la maîtrise complète des objectifs des programmes. Au bout du compte, 15 % sont en difficulté ou en grande difficulté. Parmi ces derniers, 3 % ne maîtrisent aucune des compétences attendues.